

Recensions

☞ *Vatican II en débat,* *questions disputées autour du 21^e concile œcuménique*

L'herméneutique du renouveau
dans la continuité

LE PAPE Benoît XVI, dans son discours programme du 22 décembre 2005, constatait les difficultés rencontrées dans l'application du concile Vatican II et revenait sur l'explication qui était déjà la sienne, lorsqu'il n'était que le cardinal Ratzinger, en 1984 (dans *Entretiens sur la foi*) et en 1988 (discours à la conférence épiscopale chilienne). La cause de la mauvaise « réception » du Concile, explique-t-il, ne vient pas du Concile lui-même, mais de « l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture », qui veut dépasser les textes et suivre ce qu'elle croit être « le véritable esprit du Concile et sa nouveauté », en allant toujours plus loin dans les réformes. Les enseignements de Vatican II ne sont donc pas en cause : ils sont conformes à la Tradition de l'Église et ne sont pas à réformer ; il faut seulement en réviser l'application en mettant un terme à ce qui n'est que des abus. Cette solution, Benoît XVI l'appelle « l'herméneutique du renouveau dans la continuité », continuité – notons-le au passage – qui n'est pas la constance dans le même enseignement traditionnel (« *in eodem dogmate, eodem sensu eademque senten-*

tia – dans le même dogme, dans le même sens, dans la même pensée », comme dit saint Vincent de Lérins ¹), mais la continuité « de l'unique sujet-Église, que le Seigneur nous a donné, [...] sujet qui grandit et se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche ² ». Derrière ces quelques mots, c'est toute une nouvelle théologie de l'Église et du magistère qui se profile ³.

Vatican II mal compris ?

Cette explication de Benoît XVI rend-elle fidèlement compte des faits ? Vatican II n'est-il l'objet que d'un regrettable et vaste malentendu ? Suffit-il pour sortir de la crise

1 — *Commonitorium* 23 ; PL 50, 668A.

2 — Discours à la curie romaine du 22 décembre 2005.

3 — En d'autres termes, la « continuité » du magistère actuel avec le magistère antérieur est purement *subjective* : il y a changement (« *renouveau...* »), mais, sous ce changement, le sujet ou l'organe magistériel demeure (« *...dans la continuité* »). La continuité est donc uniquement celle du temps, et non pas la constance du contenu ou de l'objet transmis. Ainsi parle-t-on désormais de « tradition vivante » : la tradition n'est plus la transmission de vérités immuables, mais l'actualisation de ces vérités dans le contexte d'aujourd'hui, en fonction de l'expérience vécue par le Peuple de Dieu en marche.

de revenir aux textes ? Et les textes sont-ils aussi orthodoxes que le pape le prétend ?

Pour tout observateur impartial, les faits parlent d'eux-mêmes : le Concile a introduit dans l'Église le plus grand désordre, à tous les niveaux : doctrinal, liturgique, spirituel, moral, pratique, etc. ; c'est un fait avéré et reconnu de tous. Et depuis cinquante ans, ce désordre s'installe et se normalise. Un seul exemple : en 1986, lorsque les médias ont diffusé les premières images d'« Assise I », une (timide) réprobation s'est manifestée ici ou là ; il se trouvait encore quelques catholiques pour être mal à l'aise devant une initiative aussi hardie. Depuis, plus rien. « Assise III », en 2011, n'a fait l'objet d'aucune réaction ni officielle ni officieuse (même dans les milieux traditionalistes, on est resté bien discret, alors que Mgr Lefebvre, en 1986, avait protesté avec indignation).

Une doctrine nouvelle

Il faut donc se rendre à l'évidence, Vatican II a rompu l'unité de la foi. L'abbé Gleize le montre avec clarté et précision. Il examine tour à tour les principaux textes du Concile qui ont constitué un changement par rapport à la doctrine catholique enseignée par le magistère antérieur, et spécialement les trois questions litigieuses de *la liberté religieuse*, de *l'œcuménisme* et de *la collégialité*, qui sont en rupture formelle avec l'enseignement constant de l'Église.

Mais son étude ne s'en tient pas là. Après une première partie intitulée « La Tradition », qui expose en

quatre chapitres la doctrine traditionnelle sur la Tradition et le magistère (la lecture de ces pages est essentielle pour bien comprendre la suite), l'auteur reprend les principaux thèmes qui ont fait l'objet des « discussions doctrinales » tenues à Rome entre 2009 et 2011. Ces thèmes constituent les chapitres de la deuxième partie. Les voici :

1) *la liturgie* (la nouvelle messe est-elle bonne ? est-elle valide ? le nouveau sacre épiscopal est-il valide ? que penser de la réforme de Paul VI concernant le sous-diaconat et les ordres mineurs ?) ; 2) *la liberté religieuse* ; 3) *l'Église* (« l'Église sacrament » ; peut-on parler d'un sacerdoce commun des baptisés ?) ; 4) *l'œcuménisme* (le « *subsistit* ») ; 5) *la collégialité* ; 6) *le magistère* (le magistère est-il infaillible et à quelles conditions ; l'enseignement de Vatican II s'impose-t-il à la conscience des catholiques ?).

Sur chacun des points abordés, la méthode suivie est la même : après un bref état de la question qui situe le problème traité, vient une série d'objections (le plus souvent, il s'agit des objections « romaines » cherchant à justifier le Concile et ses réformes), puis l'auteur donne le principe de la réponse tiré de la théologie catholique traditionnelle et, à la lumière de ce principe, il répond aux objections.

La logique du Concile

L'abbé Gleize ne s'est pas contenté d'examiner *matériellement* les textes du Concile pour les confronter à la doctrine traditionnelle, il explique *la logique de la nouvelle théologie*, pourquoi et comment en est-on venu

à la conception actuelle de la Tradition et du magistère. Il montre notamment, au moyen de nombreuses citations, que les actes du magistère postérieur au Concile (le *Catéchisme de l'Église catholique* et son *Abrégé*, les actes et les discours de Jean-Paul II, de Benoît XVI, etc.) confirment et souvent aggravent ce qui, dans les textes de Vatican II, n'était encore que suggéré. Ainsi Jean-Paul II et Benoît XVI ont-ils revendiqué les réunions interreligieuses d'Assise comme l'expression *normale* du Concile. De même, leurs innombrables visites aux synagogues, mosquées, temples protestants, etc. Tout cela est l'effet de Vatican II, ce n'est pas un abus.

Un exemple parmi d'autres : au sujet de la liberté religieuse (dont Rome dit qu'elle n'est en opposition qu'apparente et non pas réelle avec le magistère antérieur), M. l'abbé Gleize analyse les déclarations de Benoît XVI en faveur de ce que le pape appelle « la saine laïcité ¹ » qui, tout en réprouvant une séparation totale entre l'Église et l'État et « l'exclusion de la religion des divers domaines de la société », prône la « légitime autonomie des réalités terrestres ». Ce que préconise Benoît XVI, c'est une simple spiritualisation de la vie sociale par les religions, toutes mises sur un même pied d'égalité, au nom de l'utilité publique. Les gouvernements doivent tenir compte des « valeurs » morales et de la dimension religieuse de la nature humaine. La religion que l'État doit reconnaître n'est donc, au

mieux, que le sentiment religieux naturel commun à tout homme. Et l'Église ne désire intervenir dans le domaine social que pour assurer la promotion de cet « ordre moral » naturaliste et coopérer ainsi avec l'État à la promotion de la dignité de la personne humaine et de ses droits. Est-ce là un enseignement en « continuité » avec la doctrine traditionnelle du Christ-Roi ? Évidemment non. La rupture est manifeste. Seuls les esprits aveugles ou les libéraux invétérés se laisseront abuser par les expressions comme « l'ordre moral » ou la condamnation d'une « mauvaise laïcité ».

Ces textes sont importants. En 1987, Mgr Lefebvre déclarait que les réponses de Rome à ses *dubia* sur la liberté religieuse constituaient un « signe » qui justifiait à ses yeux la nécessité de sacres sans mandat pontifical, plus encore que l'événement scandaleux d'Assise, parce que ces réponses énonçaient explicitement des *principes* d'erreur, ce qui est plus grave que des actes isolés qui peuvent avoir été accomplis en partie sous l'impulsion du cours des événements. Ne peut-on pas dire la même chose aujourd'hui ? Nous avons encore plus de textes, de déclarations, de discours pontificaux (sans parler de la *répétition* des actes, preuve qu'ils obéissent à un dessein réfléchi), et tout cela constitue autant d'interprétations authentiques du Concile et de ses réformes, nous permettant d'en discerner de mieux en mieux le sens véritable. D'ailleurs, les « discussions doctrinales » qui ont eu lieu entre les experts romains et la FSSPX n'ont-elles pas précisément mis en pleine lumière

¹ — Voir le discours du 9 décembre 2006 à l'union des juristes catholiques italiens (DC 2375).

les principes et la pensée du magistère conciliaire ?

Un travail d'orfèvre

L'abbé Gleize nous livre ici un travail sérieux et précis, « un travail d'orfèvre » comme il dit lui-même ; on ne rencontre sous sa plume aucune affirmation gratuite ni caricaturale, ce qui donne à sa démonstration une grande pertinence. Sans doute, parce que le modernisme est par nature insaisissable et n'affirme rien explicitement, les preuves péremptoires sont souvent difficiles à établir, mais les indices d'erreur, savamment éparpillés pour égarer les esprits, sont si nombreux et si convergents que, sur tous les points abordés, la conclusion s'impose et la conviction est largement faite : le nouveau magistère est infecté de modernisme et ses enseignements ne sauraient obliger la conscience des

catholiques. L'état de nécessité existe donc plus que jamais, et tous ceux qui veulent garder la foi doivent se préserver de la contamination conciliaire sans se laisser entraîner par d'aléatoires « signes de renouveau », pour le moins douteux et tout à fait accidentels. Fondamentalement, Rome n'a pas changé. Et s'il se rencontre, chez certains clercs ou laïcs, un sincère désir de sortir du modernisme ambiant, le plus charitable service que nous puissions leur rendre, c'est de rester fermes dans la vraie foi.

Fr. Emmanuel-Marie O.P.

Abbé Jean-Michel GLEIZE, *Vatican II en débat. Questions disputées autour du 21^e concile œcuménique*. Versailles, Courrier de Rome, 2012, 223 p., 15 €.



👉 Le Jésus de Petitfils

LORSQUE ce livre parut, la presse conservatrice ne tarit pas d'éloges et de nombreuses revues plus ou moins « traditionnelles » mêlèrent leurs voix au concert. Enfin, un livre sur le Christ qui n'était pas un tissu de négations haineuses. Et puis, quel travail monumental, que de notes, que de références, quelle abondante bibliographie pour soutenir une

graphie pour soutenir une entreprise de près de 700 pages ! Un succès de presse, un succès de librairie, des dédicaces dans tous les bons salons du livre !

Trois bémols dans le concert des louanges : un article de l'abbé Puga dans *Le Chardonnet* (n° 275 de février 2012), et deux recensions dans *Lecture et Tradition*, l'une du père

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !